



LES LEÇONS D'INTRODUCTION  
À LA  
PSYCHANALYSE

Renseignements : Remi Lestien, r.lestien@orange.fr, 06 08 93 13 79

2024-2025 : Il n'y a rien de plus  
humain que le crime

Transgression brutale ou subtile de la loi, le crime semble rompre tout lien dialectique avec la société. Et pourtant il fascine tout autant qu'il horrifie. Cet acte antisocial par excellence sacré de fait un intérêt intrigué et jousif dont témoignent les diverses passions jamais éteintes pour le fait divers, les polars, les films policiers, ou même les films d'horreur. L'art s'y mêle souvent et les plus grands artistes en ont fait le support de quelques chefs-d'œuvre. Là où le sens commun n'y verrait qu'incarnation du mal ou action obscure et bestiale du monstre, le grand public ne s'y trompe pas. Le crime reste humain, trop humain, et... non seulement digne d'intérêt mais désirable.

Freud, quand il a prêté attention à l'Édipe de Sophocle, a donné à cette histoire mythique la valeur d'un premier roman policier de l'histoire universelle. Avec lui on peut désormais repérer le nœud ou le crime originel qui crée la loi s'attache à la loi qui crée le crime. Lacan a montré de son côté, un intérêt précoce pour les rapports entre vérité et réel quand il donne une place prépondérante et cruciale au crime d'Armée au cœur de sa thèse, puis un peu plus tard en prenant partie dans l'agitation provoquée par le crime des sœurs Papin.

L'impossible d'accéder à la moindre harmonie, impose à l'être humain passages à l'acte et faits délicieux que toute société cherche à empêcher... en vain. Ce que le psychanalyste peut affirmer c'est qu'il n'y a pas d'instinct criminel.

La criminologie comme réponse est non seulement affaire de juristes et de magistrats, mais elle ouvre un domaine éthique qui concerne la société tout entière et chacun en un ressort intime qui lui est le plus étranger. C'est pourquoi la psychanalyse y a sa place.

LA SECTION CLINIQUE  
DE NANTES

www.seccioncliniquenantes.fr - uforca.nantes@gmail.com  
Tél. 06 72 15 52 65  
1 rue Marcel Schwob 44100 Nantes

UFORCA - Pour l'université Populaire Jacques-Lacan  
Sous les auspices du Département de Psychanalyse,  
Université Paris VIII

La Section Clinique de Nantes

Les Leçons d'Introduction à  
la psychanalyse

2024-2025 : Il n'y a rien de  
plus humain que le crime

Lecture du texte de Jacques Lacan, *Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie* » (1950),  
*Écrits, Paris, Seuil, 1966.*

Première séance, le 28 novembre 2024, de la page 125 à 128 : Vérité—Révélation — Responsabilité

## « Sa pointe créatrice et mortelle », par Remi Lestien

Quelques mots sur le texte, tout d'abord. Nous avons étudié l'année dernière l'intervention que Lacan avait donnée lors de la 11e conférence des psychanalystes de langue française : *l'agressivité en psychanalyse*. Cette fois-ci le texte que nous allons travailler a été prononcé deux ans plus tard — le 29 mai 1950 — à l'occasion de la 13e Conférence des psychanalystes de langue française, qui se déroulait à Paris. La contribution prononcée est intitulée *Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie* ». Elle est signée par deux personnes : Michel Cénac et Jacques Lacan. Michel Cénac est psychiatre des hôpitaux. De 10 ans l'ainé de Lacan, il a fait une analyse avec Rudolph Loewenstein et s'est intéressé à la criminologie, dans laquelle il a toujours cherché à introduire les notions de psychanalyse. Lacan, vous connaissez son parcours. Il acquiert son titre de psychiatre avec une thèse passée en 1932, restée célèbre : *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*. Il commence, en même temps qu'il achève sa thèse, une psychanalyse avec Loewenstein, celle-ci durera six ans et demi. Au cours de son analyse il devient membre de la SPP, dont il sera titulaire quatre ans plus tard, en 1938.

Sa thèse portait sur le cas Aimée, cette femme responsable d'un crime que Lacan a considéré comme d'auto-punition. Peu après, il sera amené à écrire un article remarqué sur un autre crime passionnel, celui des sœurs Papin. Cet article, paru dans la prestigieuse revue du Minotaure en décembre 1933, est titré *Motifs du crime paranoïaque*. Ce meurtre horrible d'une patronne et de sa fille par leurs deux employées s'était déroulé au Mans, et avait agité l'opinion publique et tous les milieux intellectuels. Le procès avait conclu à la responsabilité pénale des deux sœurs.

Deux signataires, mais aucun doute en tous cas sur le rédacteur du texte que nous allons étudier — c'est bien un texte de Lacan. Non seulement il s'agit d'un de ses écrits, intégré comme tel dans les *Écrits*, mais on y reconnaît son style, l'étendue des références et la précision de ses concepts.

## Introduction

Comme d'habitude, il me revient d'introduire le thème, avant de rentrer plus précisément dans l'analyse du texte. Pourquoi mettre un tel sujet au programme d'une introduction à la psychanalyse ? Eh bien parce que le poids du crime dans la vie humaine dépasse de loin le cadre restreint de la délinquance, qui pourtant à elle seule mérite l'attention d'un psychanalyste. Commençons donc par considérer le crime dans son acception la plus extensive, sans assimiler crime et meurtre — c'est ce que font Lacan et Cénac en évoquant tous les degrés de transgression qui définissent le crime.<sup>1</sup>

Chacun d'entre nous pourrait convenir qu'il en a l'expérience, au cœur même de sa vie intime. Qui n'a pas connu l'un de ses proches trahir un contrat ou un idéal, tromper son partenaire ou un ami, tricher avec le fisc, voler, mentir, médire, accuser faussement. Que cela soit en pensée ou en acte, toutes ces transgressions, largement partagées, contreviennent aux lois de l'individu (le surmoi) et même aux lois collectives du groupe social auquel appartient son auteur. Le passage de l'idée du crime à l'acte serait, par exemple, comme la transformation d'une métaphore en exécution littérale. Un collègue vous dévisage de façon énervante, vous vous dites "*je lui arracherais bien les yeux*", cela reste une idée contenue par les limites du fantasme mais aurait pu au contraire passer à la réalisation dans un accès aigu de délire — ce fut le cas des sœurs Papin.

Les auteurs de tous les crimes qui sont définis par le droit pénal (autrement appelé droit criminel) doivent répondre de leurs actes devant la justice. Cette catégorie de personnes pourrait sembler plus limitée, mais les frontières ne sont pas si franches entre le citoyen modèle et celui qui transgresse, ne serait-ce que par la fascination que ce dernier exerce sur l'un comme l'autre. Le crime, même si en fait il est plutôt rare, trame le lien social et toute expérience humaine comme le sentiment de la vie et de la mort, le sexe et la séparation, le malentendu et le ratage.<sup>2</sup>

Le théâtre, la littérature, et maintenant le cinéma ne parlent que de ça. Prenons au hasard une de mes relectures récentes de Stendhal — dans *Le rouge et le noir*<sup>3</sup>, je trouve cette formulation : "Leur bonheur avait quelquefois la physionomie du crime". Là, au moins, pas de fausse pudeur, et on ose mêler le crime au sentiment amoureux. À ce moment du roman, il n'est pas question de meurtre mais plus banalement si j'ose dire, de transgression du mariage chez une femme très pieuse<sup>4</sup>. Barbey d'Aurévilly va plus loin encore avec le titre d'une des six nouvelles du recueil *Les diaboliques*, paru 40 ans plus tard, « bonheur dans le crime ». Cette formule d'ailleurs n'étant pas sans préfigurer l'au-delà du principe du plaisir de Freud et le Kant avec Sade de Lacan.

Pour le dire simplement, il n'y a pas d'existence humaine sans crime.

S'il ne faut pas avoir la naïveté d'oublier la barrière de la délinquance, on peut cependant considérer que le crime est potentiellement l'affaire de tout être humain. Depuis que les humains sont entrés dans le langage, cette affaire les poursuit.

- Chacun se souvient du "*Tu ne tueras point*" de la Bible, proféré à une période qui précède de longtemps notre ère. Prenons à la lettre cette formule lapidaire : L'ordre qui provient d'une instance divine, oh combien symbolique, est absolu. Mais est

---

<sup>1</sup> « Introduction théorique... », *op. cit.*, p. 126.

<sup>2</sup> Cf. par exemple *Le Séminaire*, livre IV, *la relation d'objet* (1956-1957, Seuil, 1994, texte établi par Jacques-Alain Miller, p. 209 : (à propos du Petit Hans) « Que devient le sujet dans le drame où il est ? Comme nous le décrit la dialectique freudienne, c'est un petit criminel. C'est par la voie du crime imaginaire qu'il entre dans l'ordre de la loi. »

<sup>3</sup> Stendhal *Le rouge et le noir* (1931), ed. La Pléiade, Chapitre XX. p. 326.

<sup>4</sup> Voir aussi le film des frères Larrieu, « L'amour est un crime parfait ».

remarquable que cet impératif prend la forme d'une dénégation : pour interdire le meurtre il faut nécessairement en passer par l'idée qu'il se réalise — sinon pourquoi l'interdire.

- Sautons à la fin du 19e siècle. La sociologie y était une science naissante dans laquelle Émile Durkheim avait marqué fortement l'histoire. En s'opposant fermement à toutes les conceptions biologiques du crime, il affirme que le crime, avec la délinquance qui l'accompagne, est un phénomène inévitable, dans toute société. Un de ses articles fameux le proclame : "*Le crime phénomène normal,*" avec sa non moins percutante exergue : « *Le crime est normal, parce qu'une société qui en serait exempte est tout à fait impossible ; telle est la première évidence paradoxale que fait surgir la réflexion sociologique.* »
- Après la Bible et la sociologie, tournons-nous vers Freud, le contemporain de Durkheim. Voici ce qu'il énonce dans son ouvrage "L'avenir d'une illusion"<sup>5</sup> :

*Nous avons découvert, à notre grande surprise, que ces privations (que la civilisation impose aux pulsions) n'ont rien perdu de leur force, qu'elles constituent encore à l'heure actuelle le noyau de l'hostilité contre la culture. Les désirs instinctifs qui ont à pâtir de par elles, renaissent avec chaque enfant ; et il est toute une classe d'êtres humains, les névropathes, qui réagissent déjà à ces primitives privations en devenant asociaux. Ces désirs instinctifs sont ceux de l'inceste, du cannibalisme et du meurtre. (...) Il est d'innombrables civilisés qui reculeraient épouvantés à l'idée du meurtre ou de l'inceste, mais qui ne se refusent pas la satisfaction de leur cupidité, de leur agressivité, de leurs convoitises sexuelles, qui n'hésitent pas à nuire à leur prochain par le mensonge, la tromperie, la calomnie, s'ils peuvent le faire avec impunité. Et il en fut sans doute ainsi de temps culturels immémoriaux.*

On pourrait multiplier les références, elles nous confirmeraient toutes que le crime est un invariant anthropologique. Dès que le signifiant est introduit, se dévoile la réalité du conflit inter-humain. Dans l'argument des LIP, nous avons décliné toutes les questions qui se posent à une société pour qu'elle puisse neutraliser *le noyau de l'hostilité contre la culture*, pour reprendre la formule de Freud. Ces questions se posent à tous — disons que c'est l'honneur du politique que de les prendre à bras le corps —, et c'est pour tenter d'y apporter des réponses dignes que la criminologie comme science s'est développée. Par ce texte, Lacan et Cénac étudient les interactions de cette science avec la psychanalyse, et ce que cette dernière peut apporter d'irremplaçable.

### **Vérité et réalité dans l'expérience humaine**

La criminologie, qui étudie les causes et conséquences de la criminalité, est une science de l'homme, et comme telle elle ne peut se réduire à une science du comportement cérébral. C'est même avec force qu'il faut radicalement s'opposer à l'illusion que l'on pourrait se passer de la subjectivité humaine dans sa singularité. Lacan ne rompt pas avec les idéaux de la science, tout comme Freud au contraire il cherche la voie pour que la psychanalyse soit authentiquement une science. Mais surtout il y surajoute une exigence — la psychanalyse doit être une science qui donne une place à la vérité du sujet. Lacan l'affirme : *la réalité de l'homme implique ce procès de révélation.*

---

<sup>5</sup> Freud S., *L'avenir d'une illusion*, (1927), Chapitre 2, PUF, 1980.

Procès de révélation — Il faut entendre derrière ce terme de procès le poids de son étymologie, sous-tend déjà une progression vers le dévoilement progressif de la vérité. Révélation criminelle, avec le travail de police permettant de connaître la succession des faits et leur auteur, et révélation de la vérité du criminel, pour pouvoir le juger. Pour la justice, l'une ne va pas sans l'autre.

Presque *a contrario*, prenons un film que chacun a vu, et peut-être revu plusieurs fois, "*Le crime était presque parfait*". Rien n'est caché au spectateur, à qui est révélé dès le début le commanditaire du meurtre et son motif. Vous savez qu'il s'agit du mari qui se venge des tromperies de sa femme en voulant la faire assassiner par un ancien camarade de collège, lui-même aux abois. On n'ignore rien du déroulement de la tentative, de son échec et de la mort de ce meurtrier par la femme qui dans un geste désespéré de défense le tue avec une paire de ciseaux. Hitchcock joue avec la vérité, la police semble comprendre de travers la réalité des faits. Cette vérité reste étrangère à l'enquête policière jusqu'à la découverte d'un détail. Cette révélation permet, à la toute fin, de confondre le mari. Le dénouement pour la justice s'ensuit avec la libération de la femme faussement accusée. Le soulagement éprouvé fait disparaître l'intérêt pour la vérité singulière du criminel. Et le spectateur restera dans l'ignorance des ressorts qui animent la haine de cet homme.

Le miracle du détail qui restitue la signification dans la chaîne des faits est même là pour nous détourner du sens et de la vérité. La vérité du crime dans sa face policière, voile la vérité du criminel dans sa face anthropologique. Hitchcock, joue avec l'angoisse du spectateur et c'est en tant qu'il manipule l'objet regard avec brio que c'est un grand cinéaste. Je vous laisse vous souvenir des différents plans qui révèlent la clef... mais la clef de quelle vérité ?

Notons que dès les premières lignes du texte que nous étudions, le sens et la vérité sont mis en lien. Le sens, ce n'est ni la signification, ni le signifié, mais quelque chose de plus obscur que l'être humain poursuit. On parle du sens de la vie. — c'est le sens en tant qu'il nous échappe. Si "*La vérité fait couple avec le sens*"<sup>6</sup>, l'intitulé d'un cours de Jacques Alain Miller montre de quelle façon : il y a fuite du sens. Au cours de son enseignement, le parcours de Lacan ira de la vérité à la jouissance. Ici la vérité se révèle, se dévoile, mais elle finira, dans le cours de son enseignement, par apparaître effroyable, horrible et hors sens... Ne faisons que signaler son grand texte de « La science et la vérité »<sup>7</sup> et son expression de *vérité sœur de jouissance* du Séminaire XVII.<sup>8</sup>

En tout cas, il n'y a pas de réalité pure et objective pour l'être humain ; elle est toujours mêlée à la vérité qui elle-même est impossible à dire toute entière, même nue... ignorer cet irrémédiable en faisant comme si une science de l'homme pouvait se dissoudre dans la science, revient à s'appuyer sur une pseudo-science. C'était le cas à l'époque avec le béhaviorisme, psychologie dite scientifique, alors très en vogue depuis les travaux de Skinner. C'est évidemment toujours une tentation que de vouloir objectiver en contournant les lois de la parole.

Quelques mots sur le béhaviorisme<sup>9</sup> : il s'agissait d'étudier les comportements humains par leur mesure et leur quantification. Opération qui se voudrait sans reste. Les comportements réduits à n'être que des réponses à des stimuli provenant de l'environnement, l'observateur se met en retrait

---

<sup>6</sup> "La vérité fait couple avec le sens" est l'intitulé d'un article de Jacques-Alain Miller in *La Cause du Désir* n° 92, 2016.

<sup>7</sup> Lacan J., « La science et la vérité » (1966), *Écrits*, *op. cit.*

<sup>8</sup> Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVII, *L'envers de la psychanalyse* (1969-1970), Seuil, 1991, texte établi par Jacques-Alain Miller.

<sup>9</sup> « Introduction théorique... », *op. cit.*, p. 125 : « Que la réalité de l'homme implique ce procès de révélation, c'est là un fait qui fonde certains à penser l'histoire comme une dialectique inscrite dans la matière ; c'est même une vérité qu'aucun rituel de protection "behaviouriste" du sujet à l'endroit de son objet, ne châtiera de sa pointe créatrice et mortelle, et qui fait du savant même, voué à la "pure" connaissance, un responsable au premier chef.

du mécanisme observé et ambitionne de produire une pure objectivation qui ne serait pas adultérée par la subjectivité de l'un et de l'autre. Cette opération finit toujours par avouer sa faille, car le chercheur, quelle que soit sa rigueur, ne peut pas ne pas intervenir sans y laisser sa marque. C'est donc toujours une pseudo-objectivité qui vise à chaque fois une fallacieuse efficacité. En ce qui concerne plus particulièrement le crime, on doit mettre en effet dans le même sac et l'observateur et l'observé en les renvoyant tous les deux à l'au-delà de l'observable, où la vérité, la mort et le sens s'entremêlent. De fait s'intéresser à des crimes ou en commettre est conditionné par notre entrée dans le langage.

À cette rencontre manquée, entre l'observateur et l'objet de son observation, Lacan oppose "*la plénitude dramatique du rapport de sujet à sujet*"<sup>10</sup> que l'expérience analytique met en place. Pourquoi dramatique ? — parce que le drame met en jeu les passions humaines du manque à être — l'amour, la haine et l'ignorance.

Le fond de l'expérience humaine, c'est qu'aucune impasse sur cette vérité ne la *châtrera de sa pointe créatrice et mortelle*. Magnifique formulation qui n'est pas sans rappeler son envers, la ruine de l'âme de l'inénarrable Gargantua. La pointe créatrice et mortelle de chaque sujet est inéliminable — C'est un réel, à cette époque encore fortement attaché à la vérité. Disons qu'en 1951 Lacan rassemblait sous l'égide de cette pointe le versant créateur du désir et la pulsion de mort.

### **Malinowski, Platon, et Hegel (l'homme et la société)**

« *Le crime ni le criminel ne sont pas des objets qui se puissent concevoir hors de leur référence sociologique* »

#### *I – La sociologie (Individu et universel)*

Il faut noter qu'à cette époque, qui précède de quelques années le début de son enseignement, la référence de Lacan est la sociologie. Il partage avec ce champ les mêmes outils conceptuels. Comment opère la sociologie ? Elle dégage d'une multitude de faits observés, les grandes lignes qui organisent le lien social et le système symbolique qui lui est sous-jacent. Ce déchiffrement symbolique de tout ce qui apparaît au premier abord imaginaire, est un effort nécessaire à toute science et est ici homologue à la démarche de Lacan concernant la psychanalyse.

La sociologie traite de *l'ensemble des ressorts qui travaillent actuellement [une] société*. Est mise en valeur ici la puissance, la précision, l'efficacité et l'autonomie du symbolique. Disons que la sociologie étudie tout ce qui structure la vie sociale et y révèle des lois au sein d'un système clos sur lui-même. On retrouve déjà tout ce qui caractérise une structure, même s'il ne s'agit pas encore de structuralisme et il faut tenir pour anecdotique le mot de structure qui furtivement apparaît un peu plus loin. Toute société humaine est ainsi gouvernée par un système de lois positives. On y retrouve un système dans lequel chacun des ressortissants a une place qui est réglée tout à la fois par ces lois et par les traditions : la nomination, les lois du mariage, la désignation des chefs... et, pour ce qui nous concerne actuellement, ce qui est permis et ce qui est interdit.

#### *II – Un nouage : Loi, crime et châtement*

Revenons précisément dans le texte et examinons cette phrase, *Toute société enfin manifeste la relation du crime à la loi, par des châtements*.

---

<sup>10</sup> Lacan J., « Prémisses à tout développement possible de la criminologie » (1951), *Autres Écrits*, Seuil, 2001, p. 121.

Dans le paragraphe précédent, Lacan excluait qu'une société n'ait pas de loi positive. Il s'agit bien d'un universel, un *Tout* que la psychanalyse se propose d'éclairer. Entrons donc dans le fondement dialectique qui fait tenir ensemble loi, crime et châtement. Tout d'abord, le crime ne va pas sans sa nomination, la loi qui l'interdit. Lacan rappelle opportunément une épître de Saint Paul, la Lettre aux Romains : *La Loi est-elle péché ? Pas du tout ! Mais je n'aurais pas connu le péché s'il n'y avait pas eu la Loi ; en effet, j'aurais ignoré la convoitise si la Loi n'avait pas dit : Tu ne convoiteras pas.*

Cette sentence est même une vérité absolue<sup>11</sup> pour tout être parlant. Ce nouage du crime et du texte de la loi est crucial. Il recouvre le joint-même de la culture à la nature que Freud avait approché à sa façon, avec ses mythes — l'Œdipe, Totem et tabou, le meurtre du père...

En passant par la dénégation, l'interdit renvoie à la transgression. L'exemple du Sixième Commandement de la Bible va nous servir. Dans le "*tu ne tueras pas*", le verbe tuer est précieux dans son équivoque : *tu es — tué*. La réalité du crime n'aurait pas d'existence sans sa nomination. Mais cela vaut pour tout mot de la langue — pensez à l'injure et à son accent lapidaire. Ça déborde le mot, qui devient une intention criminelle à lui seul.

Cette histoire de nomination du crime avec la mort comme conséquence résonne peut-être pour certains d'entre vous avec une formule de Lacan prononcée trois ans plus tard : "*Ainsi le symbole, se manifeste d'abord comme meurtre de la chose, et cette mort constitue dans le sujet l'éternisation de son désir.*"<sup>12</sup> En 1950, le mot contient sa transgression pulsionnelle, un en-deçà de la signification. Alors qu'en 1953, ce qui excède le mot prononcé ou écrit est attaché au désir. Ce qui excède et qui est en-deçà passe du pulsionnel à l'éternisation du désir. Disons que ce que Lacan cerne alors par *pointe créatrice et mortelle* recouvre les deux.

Mais il faut ajouter que pour une langue et le lien social qui va avec, la relation de la loi au crime se complète du châtement. Sont alors noués intimement la réalité, le mot pour le dire et sa signification. La signification situe la réalité horrible de la transgression et tente de la voiler — précisons : le nouage est *dialectique*. Ce terme est ici essentiel. Comment en rendre compte simplement ? Le crime déborde la nomination de la loi en un dépassement qui, lui, est résorbé dans le châtement. Le châtement est la signification du crime qui permet à la société de ne pas voler en éclat.

Trois points :

\*Ce nouage dialectique définit plus généralement le langage humain, toujours fondé sur le mot, sa transgression et sa signification. Il y a donc une homologie entre les lois du langage et les lois d'une société donnée.

\*Cette dialectique met également en tension l'universel et le singulier — la loi est pour tous, la transgression pulsionnelle, ce que Jacques-Alain Miller nommait le théâtre secret des pulsions, est pour chacun. Elle est strictement singulière.

\*Enfin, pour introduire à ce qui sera développé plus tard, insistons sur l'effet de toute dénégation. Si nous prenons l'exemple des 10 Commandements, le signifiant fait retour, investi d'une valeur libidinale par l'objet voix qui fait résonner ses sombres injonctions — injurier dieu, haïr père et mère, tuer, commettre l'adultère, voler, etc... Ils déploient la liste de toutes les jouissances imposées par le surmoi.

---

<sup>11</sup> Lacan J., « Prémisses à tout développement possible de la criminologie » (1951), *Autres Écrits*, Seuil, 2001, p. 121.

<sup>12</sup> Lacan J., « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse » (1956), *Écrits, op. cit.*, p. 319.

### III— Assentiment subjectif et responsabilité

Cet assentiment subjectif est nécessaire à la signification même de la punition. Le lien entre la loi, le crime et le châtement est un fait anthropologique fondamental, qui donne à chaque humain une place digne dans le lien social.

Et Lacan va prendre un exemple particulièrement démonstratif dans “Le crime et la coutume dans les sociétés sauvages”<sup>13</sup>, de Bronislaw Malinowski. Celui-ci s’appuie sur l’expérience éminente de rigueur qu’il a faite sur le terrain — il a séjourné de 1914 à 1918 sur les îles Tobriand. Coupé de tout lien avec l’extérieur il a vécu pendant ces quatre années parmi les indigènes, partageant leur vie et acquérant leur langue. C’est le premier explorateur à observer sans *a priori*, le fonctionnement d’une micro-société, tout en cherchant à en comprendre la logique.

Il a pu constater que la transgression d’un interdit majeur, l’inceste, rendait spontanément coupable l’auteur de ce crime. Malinowski, ayant eu connaissance de la chute d’un homme du haut d’un arbre, saisit qu’il s’agit d’un suicide. Cet acte fait suite à des altercations entre familles, après qu’un homme ait eu des relations avec une femme du clan maternel( ? ? ? clan maternel de qui ? ) et ait envisagé un mariage. La prohibition exogamique est une des pierres angulaires du droit maternel, du totémisme et du système de parenté classificatoire. Si l’aventure sexuelle est plus ou moins tolérée, il n’en va pas de même du projet de mariage. L’altercation implique les cousins, et mène le sujet au suicide. La signification de ce suicide n’est pas univoque, mais rend compte de l’assujettissement de l’individu à son groupe social, et sa responsabilité comme criminel — par sa mort il se déclare coupable. Ce nœud exemplaire entre loi, crime et châtement, n’est en tous cas manifeste que si on abandonne tout à priori imaginaire et que l’on observe les faits avec une rigueur scientifique. C’est ce que démontre Malinowski. Mais ce qui nous importe, c’est que ce nouage requière l’assentiment subjectif de chacun et la responsabilité de tous ceux qui transgressent la loi y va tout à la fois du maintien du lien social et de l’inscription de chacun dans son humanité.

Dans *Le crime était presque parfait*, Tony Wendice, confondu par le policier, comprend qu’il ne peut réfuter sa responsabilité, et avec une élégance toute britannique, se sert un verre de whisky tout en félicitant celui qui va l’arrêter. Son assentiment subjectif se hausse au summum de la connivence sociale.

À l’inverse, l’absence d’assentiment et la déresponsabilisation menaceraient ce lien social et rejetterait le délinquant dans une sous-humanité abjecte. Ce serait le déchoir de sa qualité de sujet humain. Cette question de la responsabilité, au sein d’une société, est une question perpétuellement brûlante qui nécessite un consensus pour maintenir la cohésion et l’équité de la justice.

L’apport plus spécifique de la psychanalyse pourrait être de témoigner que donner la parole, même à l’auteur de la pire exaction, est non seulement possible mais éthique. Il s’agit dans la *plénitude dramatique du rapport de sujet à sujet* d’affirmer l’humanité de chacun. Cependant cette responsabilité n’est pas univoque — c’est un principe qui se décline sous de nombreuses facettes, il s’en faut que *l’entité responsable soit toujours équivalente*.

---

<sup>13</sup> Malinowski B., “Le crime et la coutume dans les sociétés sauvages”, *Mœurs et coutumes des Mélanésien. Trois essais sur la vie sociale des indigènes tobriandais : Le crime et la coutume dans les sociétés primitives, Le mythe dans la psychologie primitive et La chasse aux esprits dans les mers du sud* » Payot, 1934 (Crime and Custom in Savage Society, Londres, 1926).

Nous reviendrons au cours de l'année sur cette affaire de responsabilité, qui est extrêmement importante, mais donnons dès maintenant le cadre de cette question qui occupe presque une page des *Écrits* et par ailleurs fait l'objet principal des réponses de Lacan aux questions posées après son intervention. La justice française prévoit la possibilité pour le juge de déclarer une irresponsabilité pénale quand les experts psychiatriques repèrent une altération majeure du discernement au moment de l'acte criminel. L'individu est alors poursuivi comme coupable, mais sans que l'on puisse lui imputer le crime. Les textes sont précis, et donnent place à l'appréciation d'une psychose ou d'une bouffée délirante sous toxique.

Cependant l'opinion publique ne manque pas de réagir fortement. Je pense au cas de Louis Althusser, qui dans un soudain passage l'acte, a assassiné sa femme, ou plus récemment au meurtre de Sarah Halimi par Kobili Traoré. Alléguant une bouffée délirante au moment des faits, les juges ont dans les deux cas conclu à l'irresponsabilité pénale et à l'absence de poursuites judiciaires.

C'est ici que la psychanalyse a son mot à dire : par les instances qu'elle distingue dans l'individu moderne, elle peut éclairer les vacillations de la notion de responsabilité pour notre temps et l'avènement corrélatif d'une objectivation du crime à quoi elle peut collaborer.

L'objectif est de restituer au criminel la dignité d'un être humain, soit de le maintenir comme sujet du langage. Lacan le précise d'une phrase : « (...) *dégager la vérité de l'acte, en y engageant la responsabilité du criminel par une assumption logique, qui doit le conduire à l'acceptation d'un juste châtement.* »<sup>14</sup> Il faut donc prendre en considération sa parole, lui redonner les possibilités de remettre ce drame dans son histoire, de repérer la logique mise en œuvre dans l'acte criminel. Bien évidemment, l'orientation de cette responsabilisation doit s'adapter à la subjectivité des personnes concernées par l'accusation.

Pour schématiser distinguons deux orientations :

- Obtenir l'aveu et donner place à la culpabilité sera ce que l'on peut obtenir du névrosé ;
- alors que pour le psychotique il s'agira plutôt d'historiser, de repérer les ruptures et la structure de la psychose sur laquelle a pu se greffer un épisode aigu — passage à l'acte sans solution de continuité entre l'imaginaire et le réel, déchainement de la pulsion de mort sans voile.

La seule approche des comportements ou l'application simpliste des neurosciences déresponsabilisent fondamentalement l'individu, en réduisant le passage à l'acte à un dysfonctionnement cérébral ou en le liant à la contingence d'une bouffée délirante déconnectée de tout histoire.

#### *IV — Dialectique : le Gorgias avec Hegel (L'individu social)*

Le terme de *dialectique* est sans doute celui que l'on retrouve le plus souvent dans l'ensemble du texte, pratiquement à chaque page et même plusieurs fois à chaque page. Il y a quelques années après une question posée lors du débat qui avait suivi une soirée de LIP, j'avais écrit un texte sur la dialectique. En reprenant toutes les occurrences de ce terme dans les *Écrits*, j'avais été frappé par ce bout de phrase : *la dialectique circule brûlante dans la chair avec le sang*. Françoise Pilet ou Éric

---

<sup>14</sup> « Prémises à tout développement possible... », *op. cit.*, p. 123.

Zuliani auront sûrement l'occasion de la commenter, puisque nous la retrouverons un peu plus loin dans notre texte — mais l'équivoque de "Tu es" en a déjà déplié une facette.

Quelques mots sur le Gorgias :

C'est un des dialogues les plus célèbres de Platon, avec le Banquet. Socrate argumente pied à pied avec successivement le maître de la rhétorique Gorgias puis deux de ses disciples Polus et Caliclès. En définitive, le débat oppose deux manières de vivre : la rhétorique recherche la puissance de la persuasion (au nom de la liberté), tandis que la philosophie se préoccupe de la vérité. C'est l'injuste contre le juste. Et Platon ne se prive pas d'associer l'injustice au crime et la justice à la sagesse. C'est aussi mettre en lien le crime avec la vérité. Pour Platon, c'est la sagesse qui permet de structurer le lien social et de lui donner une stabilité.

Le juste est juste parce que le vrai ne se réfute pas — alors que Socrate cherche à révéler l'injuste dans les passions des puissants — leur rhétorique est une dialectique sans fond, comme le tonneau des Danaïdes.

En démontant, pas à pas, la rhétorique pernicieuse de Gorgias et de ses disciples, Socrate dénonce l'homme de pouvoir sans scrupules. L'infatuation de celui-ci n'est pas loin de ressembler à celle de l'homme contemporain quand il proclame son *'je suis ce que je dis'*. Cette tyrannie du petit maître, voilée par la séduction, est ce que Socrate oppose à la sagesse de l'institution à laquelle chaque individu doit se soumettre, à la signification véhiculée par les mythes éternels.

Cette maïeutique qui fait advenir comme un absolu le juste à partir de la rhétorique, et révèle la part d'injuste de toute profération, est analogue par bien des aspects à la démarche de l'expérience analytique.

À cette époque, elle est conçue par Lacan comme une série de renversements dialectiques qui permettent au sujet d'abandonner ses attachements imaginaires et de dévoiler sa vérité. C'est ce qu'indique un petit bout de phrase : (...) *la psychanalyse n'est qu'une extension technique explorant dans l'individu la portée de cette dialectique*. Mais Lacan va plus loin car la phrase se poursuit : (...) *cette dialectique qui scande les enfantements de notre société et où la sentence paulinienne retrouve sa vérité absolue*.<sup>15</sup>

En effet, l'universel inclus dans le langage est l'outil dialectique qui rend compte de la structure du sujet et de ce qui articule la société. Il faut mesurer la force de cette assertion. Non seulement l'être humain est un être social, mais ce qui le structure est homologue à ce qui structure le lien social. Je me souviens qu'Éric Zuliani avait déjà abordé ce point important.<sup>16</sup>

La justice, comme la psychanalyse, manie le langage et la maïeutique pour faire advenir la vérité au nom d'une idée absolue du juste. Dans ce cadre, le crime non seulement n'est pas anecdotique, mais un élément accaparant dans le lien social. De manière goguenarde, Sacha Guitry le glisse dans un de ses films, *La Poison*, ainsi ce dialogue en aparté entre un procureur et un avocat :

— *C'est pourtant ignoble de tuer*

— *Oui mais ça fait vivre tant de monde !*

---

<sup>15</sup>« Introduction théorique aux fonctions ... », *op. cit.*, p. 128.

<sup>16</sup> Les avancées de Lacan sur le discours qui font l'objet du *Séminaire XVII, L'envers de la psychanalyse*, prononcé en 1969 et 1970, sont déjà en germe dans ce texte écrit en 1950.

On pourrait énumérer les institutions et les innombrables professionnels concernés par le crime, depuis les gardiens de prisons jusqu'aux personnels de psychiatrie, en passant par tous les personnels de justice, mais aussi les éducateurs, les policiers, les assistants sociaux etc.

Ne nous voilons pas la face, *les tensions relationnelles (qui) semblent jouer dans toute société une fonction basal* sont la réalité de toute vie sociale. Et les tentations autoritaires — *de l'ordre ! de l'ordre ! de l'ordre !* — sont tragiquement inefficaces, peut-être même dangereuses. Si le malaise dans la civilisation va à dénuder le joint-même de la culture à la nature, il est de l'honneur d'une société que de se confronter sans relâches à ce réel et d'inventer des solutions — c'est là que l'on peut saisir sa responsabilité collective. Le crime ne peut être considéré comme un accident à éliminer mais comme intrinsèquement lié à la structure du langage. Chaque société s'organise pour y parer, voire à s'en prémunir c'est-à-dire d'en tenter une régulation, c'est inlassablement à recommencer.

En tous cas la psychanalyse n'est pas là pour donner une leçon : ni suffisance clinique, ni pharisaïsme préventionniste, mais rappel discret de l'inéluctabilité de la transgression. Pas d'humanité sans considérer l'être de langage qui conditionne notre humanité.

### **Pour conclure**

Le crime révèle une jouissance qui va au-delà de la jouissance de la vie. C'est une réalité inéliminable de l'existence humaine.

Les crimes, même les plus horribles, peuvent être commis par tout être humain. Je me souviens d'un livre qui relatait comment, en 1942, les membres d'un régiment de réserve allemand avaient exécuté un à un des centaines de juifs. Tous ces hommes, qui n'étaient pas nazis ni spécialement racistes, avaient simplement obéi à un ordre. Les rouages de cette banalité du crime sont décrits par Christopher Browning. Le livre a pour titre "Des hommes ordinaires".

Dans une interview donnée au magazine *Le Point*, Jacques-Alain Miller, évoque ainsi le crime : « Quand cette haine passe à l'acte (...) le théâtre secret de la pulsion se dévoile comme théâtre de la cruauté et c'est alors l'effroi, l'horreur, le frisson sacré — car chacun d'entre-nous, tout éperdu de compassion qu'il soit, est aussi sollicité dans sa part irréductible d'inhumanité, sans laquelle il n'est pas d'humanité qui tienne. »<sup>17</sup>

L'irréductible inhumanité dont parle J.-A. Miller, c'est un noyau de réel. Circonscrite dans la *pointe créatrice et mortelle*, elle s'inscrit toujours dans des coordonnées symboliques. Le sens commun explique les choses par les difficultés de l'existence du sujet (le social, le psychologique, et la malchance ou les mauvaises rencontres), tandis que la psychanalyse sonde le lien du sujet à la construction signifiante qui organise le crime. Préserver la place d'un sujet dans la société en lui garantissant son humanité c'est de savoir qu'il existe une logique subjective à l'œuvre dans chaque crime, même le plus horrible. Le crime est l'affaire des êtres parlants.

De fait Freud a découvert que le théâtre des pulsions l'emporte sur les pensées, c'est la faiblesse des êtres humains. Une société doit apprendre en permanence à répondre du crime. Ce que la psychanalyse peut affirmer, c'est l'inexistence de l'instinct criminel, la force du surmoi et la logique singulière de toute réalité criminelle.

---

<sup>17</sup> Miller J.-A., Magazine *Le Point* du 22 mars 2012.

Je viens d'énoncer là les trois têtes de chapitres du texte que nous allons travailler cette année. Nous les déplierons lors des huit prochaines soirées pour s'opposer au narcissisme humain. La psychanalyse peut les aborder de front, tout en se laissant enseigner.

Remi Lestien, novembre 2024